

# Index égalité femmes-hommes

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la société CALIP Normandie publie son Index sur l'égalité femmes-hommes.

## Qu'est-ce que cet index ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 4 indicateurs :

- **L'écart de rémunération femmes-hommes** (score de 36/40 points).
- **L'écart de répartition des augmentations individuelles** (score de 35/35 points).
- **Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité** (score de 15/15 points).
- **La présence de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise** (score 0/10 points).

## L'index sur l'égalité femmes-hommes au sein de CALIP Normandie

L'index de l'égalité femmes-hommes de CALIP Normandie, au 14 février 2024, est de :

**86 points sur 100**